



L'actionnariat salarié mérite d'être respecté :

Condamnée une nouvelle fois au Tribunal, en appel, la CFE CGC Orange dans le déni!





Nadia Zak Calvet, présidente du conseil de surveillance du FCPE OA, déléguée syndicale centrale adjointe CFDT

ÉDITO

Encore une élection sous le signe de la contestation la faute à qui ?

Malgré l'évolution du règlement électoral soucieux de préserver les principes de protection des données et une charte à laquelle chaque candidat se devait moralement de souscrire, rien n'y a fait! Les règles sont faites pour tous sauf pour la CFE-CGC Orange qui se considère au-dessus des lois et des règlements. L'éthique et le respect des valeurs partagées ne font pas partie de leur engagement syndical. Estce bien un syndicat ou une petite entreprise pour capter une forme de pouvoir par son président inamovible depuis près de 20 ans. Sur la même période, 5 Délégués Syndicaux Centraux (DSC) CFDT Orange se sont succédés à ce poste équivalent. Démocratie ou Autocratie, à vous de juger!

En attendant, comme le souligne Orange, il ne s'agit pas d'une énième querelle entre syndicats mais vraiment d'un problème de fond d'une Organisation Syndicale, la CFE-CGC d'Orange qui s'affranchit des codes du combat syndical!

AASGO, la CGT et la CFDT ont signé un appel à la raison dénonçant ce non-respect et souhaitent trouver un chemin pour un climat plus apaisé.
L'UNSA et la CFTC, nos soutiens pendant la campagne, souscrivent à cette démarche pour retrouver de la sérénité...
Il faut croire à la magie de Noël

Nadia Zak Calvet

Actionnariat salarié à Orange : la nouvelle donne pour 2025

La gouvernance de l'actionnariat salarié s'organise comme suit :

Conseil de Surveillance du FCPE* Orange (scrutin novembre 2024)

Représentation Actionnariat salarié Administrateur représentant les Actionnaires Salariés (ASA)-(scrutin janvier/février 2024)

Droits d'intervention pour l'Assemblée Générale :

- · Vote des résolutions en AG
- Questions écrites
- · Résolutions alternatives
- Point à l'ODJ

Participation aux délibérations et décisions du CA** :

▲ Élection ASA de février dernier annulée par un jugement exécutoire en date du 3 mai 2024

△ Confirmation du Jugement

par la cour d'appel de Versailles en
date du 10 décembre 2024

*FCPE : Fonds Commun de Placement d'Entreprise **CA : Conseil d'Administration

L'administrateur représentant les actionnaires salariés (ASA) : Un deuxième tour en vue !

La justice a tranché en appel et a confirmé le jugement en première instance ! Un deuxième tour va donc être organisé pour désigner le binôme qui sera présenté lors de l'Assemblée Générale d'ORANGE du 21 mai 2025. Cela évitera une trop longue vacance de ce poste au CA, dommageable en période de transformation profonde de l'entreprise.

Au regard des attendus du jugement, Orange a communiqué à l'ensemble des salariés pour les informer de la situation et de ses conséquences (<u>cf. mail du 12 décembre</u>)

Il nous faudra donc revoter notamment pour notre binôme **CFDT/AASGO** en tenant compte des recommandations de la justice pour éviter un climat délétère généré par des campagnes de dénigrement offensantes.



Nadia Zak-Calvet





Marc Maouche



Pour rappel, grâce à votre soutien, notre binôme **était** en tête et majoritaire à l'issue du premier tour de scrutin en obtenant **51,10%** des voix valablement exprimées.

Le conseil de surveillance du FCPE Orange Actions : 4 membres titulaires/suppléants CFDT sur un conseil composé de 12 membres élus

À la suite du renouvellement des membres du conseil de surveillance du FCPE Orange Actions, un nouveau conseil de surveillance a été mis en place le mercredi 11 décembre. La @CFDT Orange vous renouvelle ses remerciements pour votre confiance.

Reconduite à la majorité des membres votants du Conseil de Surveillance du FCPE OA, j'ai l'honneur de présider ce nouveau conseil qui s'est mis en ordre de marche pour conduire les travaux nécessaires pour l'AG 2025 afin de préserver vos intérêts d'actionnaires salariés porteurs de parts.

Encore une fois, force est de constater que la **CFE-CGC** Orange ne s'est pas engagée dans ce nouveau règlement* et la Charte Éthique.

En effet, à l'issue du scrutin, la commission des opérations de vote a recensé plus de 120 irrégularités contrevenant aux engagements de candidature...

*Pour rappel, le règlement électoral est une décision unilatérale même s'il a fait l'objet d'une concertation

C'est pourquoi l'AASGO, la CGT et la CFDT ont mis en ligne sur leur site respectif une lettre conjointe, à l'ensemble des parties prenantes pour que cesse cet état d'esprit :







Election au conseil de surveillance du FCPE OA:

La gouvernance de la CFE CGC récidive dans le non-respect des règles électorales.

En mai dernier, la justice annulait les élections de l'Administrateur représentant les Salariés Actionnaires à la suite d'un comportement déloyal de la CFE-CGC.

Le juge avait demandé d'œuvrer pour que cela ne se reproduise plus.

Bingo! Lors des élections de la semaine passée, la CFE-CGC récidivait dans le non-respect du règlement électoral avant et pendant le scrutin: intimidation des candidats, lettre aux salariés, pratiques d'influence (mails, phoning, SMS). Ceci avec un fonctionnement industrialisé et commandité par son président.

Combien d'élections faudra-t-il faire annuler par la justice pour qu'une élection se passe normalement et faire comprendre que nul n'est au-dessus des règles ?

Pour nos organisations qui représentent 8 sièges sur 12 au conseil de surveillance, le respect de règles éthiques est un fondement incontournable. Solides sur des valeurs démocratiques et républicaines, nous souhaitons retrouver le chemin d'un dialogue social apaisé et constructif au service des salariés.

Le 28 novembre 2024.

L'association indépendante AASGO,

Les Organisations Syndicales Représentatives CFDT F3C et CGT-FAPT

Marc Maouche,	Olivier Berducou	Samira Gouja
Président de l'AASGO	Délégué syndical central CFDT	Déléguée syndicale centrale CGT
Hoon		James

Vos Élu·e·s au Conseil de Surveillance FCPE Orange Actions



Nadia Zak-Calvet



David Girard



Isabelle Quinsat



Nicolas André



Anita Iriart-Sorhondo



Mickaël Chipon



Nathalie Pauwels



Thierry Bricaud

À savoir sur l'épargne salariale

Une dynamique de renouvellement de la gamme de fonds du PEG adaptés à tous les profils d'épargnants :

T1 2025 : ajout d'un fonds actions internationales

Nouveau cas de déblocages anticipés du PEG :

- Rénovation énergétique de la résidence principale,
- Achat d'un véhicule propre,
- Situation de proche aidant.

Possibilité de versements déductibles de votre revenu imposable dans le PERCOL (Les sommes ainsi déduites seront imposées lors de leur retrait)

<u>Transfert</u>: possible jusqu'à 10 jours/an du CET vers le PERCOL avec un abondement spécifique.

À l'âge légal de départ à la retraite, disponibilité des avoirs de votre PER COL.

Mise en place de mécanismes de sécurité des fonds préconisés par AMF (Gates /swing pricing)

Début 2025, parution de la prochaine LEAS et des conférences dédiées pour optimiser la gestion de vos placements.





nadia.zakcalvet@orange.com_et eric.rappe@orange.com







Suivez-nous sur les réseaux





